

3-01 CRÉMATORIUM DU BÉTHUNOIS
TARIFS DES CRÉMATIONS POUR L'ANNÉE 2018

Vu l'article 2 des statuts portant compétences au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Suite à l'avis favorable de la commission équipement et environnement du 23 Novembre 2017 et de la commission administration générale, planification et finances du 27 Novembre 2017.

Monsieur le Président invite le comité à fixer les tarifs des crémations pour l'année 2018 comme suit :

	Tarifs 2018
	Communes du SIVOM adhérentes à la compétence crématorium et autres communes
Crémation adulte	460 €
Crémation enfant de moins de 12 ans	212 €
Crémation enfant de moins de 1 an	170 €
Crémation des restes de corps provenant d'un ossuaire	
Boîte à ossements :	
Moins de 1,40 m de long	200 €
de 1,40 m à 1,70 m de long	396 €
Cercueil adulte standard	553 €
Crémation de pièces anatomiques d'origine humaine en conteneurs	
de 3 Kg maxi	184 €
de 18 Kg maxi	356 €
de 60 Kg maxi	475 €
Fourniture d'une urne cinéraire	64 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir consécutive à une crémation	14 €
Dépôt d'une urne au colombarium	
15 ans	986 €
30 ans	1.186 €
50 ans	1.377 €
Location de la salle sans maître de cérémonie	53 €
Mise à disposition maître de cérémonie	44 €
Frais de gestion d'une urne entreposée	20 €
Dépôt provisoire d'une urne compris entre 3 et 12 mois	53 €

Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget annexe du crématorium, chapitre 70, article 706.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

« Suivent les signatures »

Pour extrait conforme

Pour le Président empêché

Le Vice-Président délégué,

Monsieur Gérard OGIBZ

COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
S.I.V.O.M.
62412 BÉTHUNE

Certifié exécutoire le : 29/12/2017

Certifié reçu le : 28/12/2017

En Sous-Préfecture de Béthune (Pas-de-Calais)

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Président,

Le Vice-Président délégué

COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS
S.I.V.O.M.
62412 BÉTHUNE